

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA DROME

**EXRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'ALLEX**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	15

Date de la convocation
26 novembre 2019

Date d'affichage
9 décembre 2019

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
17	0	0

Séance du 2 décembre 2019

Le lundi 2 décembre 2019 à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'Allex, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Etaient présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Catherine BESSON, Rodrigue ROUBY, Louis QUAIRE, Bernard VINCENT, Denis CORNILLON, Marie-Cécile SEGUIN, Christel DUBOIS, Sylvie VACHON, Fanny MOREL, Maryvonne CORNU-CHARRIER, Monique SEGUIN-MANCHON, Christophe BURLING.

Etaient excusé(s) : Christian SIRON (procuration donnée à Rodrigue ROUBY), Chantal ANDRIES (procuration donnée à Christel DUBOIS).

Etaient absents : Marlène DE FROIDCOURT, Didier CHALAS.

Secrétaire de séance : Louis QUAIRE.

BIBLIOTHEQUE :

Subventions soumises à condition d'octroi

Le Maire rappelle que depuis 2006, les associations bénéficiaires de subventions assorties de condition de réalisation ne figurent plus expressément dans la liste annexée au budget prévisionnel voté en début d'année. Des crédits non affectés sont néanmoins prévus. L'attribution intervient au moyen d'une délibération individuelle spécifique dès lors que les justificatifs attestant la réalisation de ou des actions ont été fournis.

Il demande aux conseillers, compte tenu des justificatifs qui ont été remis, d'autoriser le versement de la subvention inscrite au budget communal pour les 4 séances de « Contes » organisées en 2019.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de verser la somme de **160 €** pour l'animation « Contes »,

RAPPELLE que les crédits ont été prévus au budget prévisionnel 2019, article 6574.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Le Maire d'Allex,
Gérard CROZIER

